



1344, promenade Youville
Unité 9 (2^e étage)
Orléans (Ontario)
K1C 2X8

GUIDE DES PARENTS

**GARDERIES
POUPONS, BAMBINS ET PRÉSCOLAIRES**

2017-2018

Chez nous, ouvre tes ailes

TABLE DES MATIÈRES

HISTORIQUE.....	3
MISSION, VISION, VALEURS ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE.....	3
LE SLOGAN	4
ÉNONCÉ DE PROGRAMME	4
PRATIQUES DE PLANIFICATION DE PROGRAMME	7
POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS	9
PROGRAMME AGRÉÉ.....	10
LES EXCURSIONS.....	11
LA LANGUE DE COMMUNICATION	11
ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE L'ENFANT	11
LES MEMBRES	11
LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE DE LA COCCINELLE	12
L'ADMISSION	12
LE DOSSIER DE L'ENFANT.....	12
PÉRIODE D'ÉVALUATION	13
L'INTÉGRATION DE L'ENFANT.....	13
PRATIQUES D'INTERACTION POSITIVE AUPRÈS DES ENFANTS.....	13
LE RETRAIT DE L'ENFANT PAR LE PROGRAMME.....	14
PLAN D'INTERVENTION INDIVIDUEL.....	14
L'ANNULATION DU SERVICE.....	15
LES HEURES DU PROGRAMME	15
L'ARRIVÉE ET LE DÉPART	15
LE RETARD DES PARENTS.....	15
LES FRAIS, LES PAIEMENTS ET LES TARIFS	15
FERMETURE IMPRÉVUE	16
LE REÇU D'IMPOT	16
LES PLACES SUBVENTIONNÉES	16
LES CONGÉS FÉRIÉS ET JOURNÉES DE FERMETURE DES PROGRAMMES	16
LA SANTÉ.....	16
LES INCIDENTS GRAVES	19
LA SÉCURITÉ.....	20
LES VÊTEMENTS / EFFETS PERSONNELS	21
POLITIQUE CONCERNANT LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS	21
LES ANNEXES.....	24
ANNEXE A: LES FRAIS ET LES PAIEMENTS	25
ANNEXE B : POUR NOUS JOINDRE / 2017-2018.....	26
ANNEXE C : LES LIEUX DE REFUGE D'URGENCE.....	27

Chers parents,

Bienvenue à la garderie de La Coccinelle. Ce document a pour but de vous donner de plus amples renseignements sur les politiques et les règlements de notre programme de garderie. Notez que nous avons un Guide de parent différent pour chacun de nos programmes.

Notez que le féminin sera utilisé par défaut dans ce document afin d'en alléger le contenu.

HISTORIQUE

C'est en 1983 que le Centre préscolaire Coccinelle d'Orléans (La Coccinelle) était fondé par un groupe de parents et de gardiennes d'enfants. Les premières portes ouvertes ont eu lieu en 1984 dans une portative à Orléans. En 1985, La Coccinelle déménageait dans les locaux du Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO) et implantait un programme de prématernelle préscolaire ainsi qu'un Centre de ressources pour familles francophones.

Le Centre préscolaire Coccinelle d'Orléans a été incorporé en 1989 et quelques années plus tard, soit en 1995, déménageait ses programmes au 261, avenue Tompkins. L'ouverture de son premier programme en milieu scolaire a vu le jour en partenariat avec le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est langue française du Centre Est (CECLFCE) cette même année.

Au fil des ans, d'autres partenariats s'ajoutaient dont le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) en 1998.

Aujourd'hui, La Coccinelle compte 12 sites répartis à Orléans, à Vars, à Ottawa et à Careleton Place et dessert la clientèle des enfants de 0 à 12 ans dans ses programmes poupons, bambins, préscolaires, prématernelles, parascolaires et communautaires.

Le 8 juin 2014, La Coccinelle a souligné ses 25 années d'existence. Elle accumule plusieurs prix d'excellence, notamment dans la catégorie «Qualité de vie en entreprise», «Soutien communautaire» et «Engagement au succès de l'intégration de l'immigration francophone».

MISSION, VISION, VALEURS ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La Coccinelle s'est dotée d'une mission, d'une vision et de valeurs organisationnelles qui ont été adoptées par le Conseil d'administration en mars 2007.

Mission

La Coccinelle est un service de garde francophone accueillant, sécuritaire et ouvert sur la communauté. Grâce à son personnel compétent et passionné, les enfants s'épanouissent dans un milieu axé sur l'apprentissage par le jeu.

Nos services s'adressent à une clientèle composée d'enfants âgés de 12 ans et moins et à leurs parents/tuteurs et contribuent à l'épanouissement physique, social, émotif et intellectuel de l'enfant.

Vision

Reconnue par son leadership et son engagement envers le développement des enfants, La Coccinelle innove et se démarque comme une organisation de choix.

La Coccinelle est considérée chef de file des services préscolaires, parascolaires et communautaires francophones de l'Est d'Ottawa.

Valeurs organisationnelles

Les valeurs qui ont été retenues pour distinguer La Coccinelle sont les suivantes :

- **Compassion**
- **Humour**
- **Ouverture**

- **Dynamisme**
- **Engagement**

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques choisies par La Coccinelle sont les suivantes :

- L'élément humain
- Qualité des programmes
- Gouvernance et Gestion
- Partenaires et présence dans la communauté

LE SLOGAN

Le slogan de La Coccinelle, 'Chez nous, ouvre tes ailes' illustre la mission de La Coccinelle, axée sur l'épanouissement des enfants.

ÉNONCÉ DE PROGRAMME

La Coccinelle a développé un énoncé de programme qui cadre avec la déclaration de principes concernant la planification des activités et la pédagogie qui désigne le document Comment apprend-on ? pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance (2014) comme le document à utiliser afin de guider ces programmes agréés en vertu de l'article 55 (3) de la Loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. La Coccinelle doit passer en revue les politiques et procédures sur la mise en oeuvre de l'énoncé de programme au moins une fois par année.

Les programmes de La Coccinelle visent à assurer des expériences de haute qualité pour les enfants en ce qui a trait à leur apprentissage, à leur développement social, affectif, physique, créatif et cognitif et à leur santé et leur bien-être.

Le document intitulé «Comment apprend-on ? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance» est le guide qui oriente notre personnel dans tous les aspects de leur rôle professionnel auprès des enfants et de leur famille.

Les parents comme partenaires :

Parce que nous croyons que les parents sont des personnes compétentes, capables, remplies de curiosité, riche d'expérience et qu'ils sont les experts concernant leurs enfants, notre personnel travaille en partenariat avec eux, en tant que co-apprenants et les invite à partager leurs points de vue et leurs idées et à participer activement aux activités de nos programmes avec leurs enfants de diverses façons. La Coccinelle a une philosophie « porte ouverte » dans tous ses programmes.

Notre vision de l'enfant :

Parce que nous croyons que les enfants sont des personnes compétentes, capables de réflexion complexe, remplies de curiosité et ayant beaucoup de potentiel, la planification des activités de nos programmes encourage l'exploration et l'enquête et est basée sur les intérêts émergents des enfants, sur leurs idées, sur leurs forces et sur leurs besoins, dans le respect de leur individualité.

Notre approche pédagogique :

À La Coccinelle, la pédagogie est axée sur l'apprentissage par le jeu et l'enquête. Les activités sont planifiées à partir des idées des enfants et des observations des éducatrices et le matériel qui est mis à la disposition des enfants, est soigneusement choisi pour permettre une utilisation multiple et variée. Le personnel enrichit l'environnement pour stimuler la curiosité des enfants et pour leur permettre de pousser plus loin leurs explorations et leurs enquêtes.

L'horaire de la journée permet d'une part, des périodes de jeux autodirigées durant de longues périodes de temps sans interruption, afin que l'enfant puisse s'investir dans son exploration et d'autres part, des activités proposées par l'éducatrice, qui permettront à l'enfant de développer des habiletés spécifiques ou de les amener plus loin dans leurs explorations et leurs enquêtes.

Notre équipe pédagogique :

À La Coccinelle, chaque éducatrice est compétente, capable, remplie de curiosité, riche d'expérience et ingénieuse. Elle nourrit des relations attentives avec les enfants et participe avec eux à la pédagogie de l'apprentissage par le jeu et par l'enquête, comme co-apprenante, en observant les enfants qui jouent, en documentant leurs observations, en interprétant leur documentation, en créant des environnements d'apprentissage qui découlent de leurs réflexions et en rendant l'apprentissage visible pour les enfants, pour les familles et pour les autres.

Perfectionnement du personnel

La Coccinelle offre des occasions de perfectionnement à son personnel par le biais de formations/ateliers/cours et des rencontres régulières ont lieu dans les programmes pour des apprentissages continus.

Nos principes de base :

À La Coccinelle, nous appliquons les six (6) principes du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario (CAPE), dans notre pratique de tous les jours, avec les enfants, avec les familles et avec la communauté.

Voici les six (6) principes du *Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance* du Ministère de l'éducation de l'Ontario auxquelles La Coccinelle adhère :

- Des relations positives dans la petite enfance établissent les fondements de l'apprentissage, du comportement, de la santé et du bien-être tout au long de la vie.
- Les partenariats avec les familles et les communautés sont essentielles.
- Le respect de la diversité, de l'équité et de l'inclusion est un élément vital.
- Un programme intentionnel et planifié favorise l'apprentissage.
- Le jeu et l'enquête sont des approches d'apprentissage qui tirent le meilleur parti possible de la curiosité naturelle et de l'exubérance des enfants.
- Il est essentiel de pouvoir compter sur des éducatrices et éducateurs compétents, sensibles et attentifs.

Les fondements de nos programmes :

À La Coccinelle, les enfants, les familles et le personnel, s'épanouissent dans un environnement dont les fondements sont « l'appartenance », le « bien-être », « l'engagement » et « l'expression ».

Voici comment nous appliquons ces quatre fondements dans nos programmes :

L'appartenance – Nourrir des relations et des liens authentiques

Les enfants ont un sentiment d'appartenance lorsqu'ils sont associés aux autres et qu'ils contribuent au monde qui les entoure.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- sont attentives à l'état physique et émotionnel de chaque enfant et y répondent de manière chaleureuse et attentionnée;

- établissent des liens avec chaque enfant, en reconnaissant son individualité, sa présence et son esprit unique et en encourageant l'inclusion et un sentiment d'appartenance pour tous les enfants;
- limite le nombre de transition qu'il y a dans une journée et planifient des transitions en douceur ;
- collaborent avec le personnel de l'école afin d'assurer une continuité sans bris dans la journée de l'enfant;
- favorisent les relations entre les enfants lorsque ceux-ci amorcent et célèbrent des actes de bienveillance, y répondent et y collaborent, et font preuve de bienveillance à l'égard des autres;
- trouvent des façons d'intégrer intentionnellement les points de vue et les talents uniques des parents et de la famille élargie dans toutes les composantes du programme, de manière significative et sincère;
- établissent et entretiennent des liens réciproques constructifs avec les partenaires communautaires afin de soutenir une participation fructueuse;
- invitent les membres de la communauté à contribuer et à participer au programme et donnent aux enfants des occasions de participer et de faire des contributions significatives à la communauté d'une manière régulière.

Le bien-être – Favoriser le développement sain et le bien-être

Les enfants ont besoin d'évoluer dans des environnements qui leur permet de développer un sentiment d'identité, de santé et de bien-être.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- proposent des environnements alimentaires positifs et sains en laissant les jeunes enfants se servir eux-mêmes durant les repas et les collations et installant des tables de collation libre pour les enfants du parascolaire, afin de permettre aux enfants de s'autoréguler au niveau de leur propre signaux internes de faim.
- sont sensibles aux états physiologiques et psychologiques des enfants, y répondent avec bienveillance et sensibilité et entretiennent une communication continue avec les parents pour collaborer au bien-être des enfants;
- proposent aux enfants des occasions quotidiennes d'être actifs physiquement en limitant les activités sédentaires prolongées et en facilitant les efforts des enfants à prendre des risques raisonnables et à tester leurs limites dans des environnements sécuritaires et stimulants;
- soutiennent les capacité d'autorégulation et de résolution de conflits des enfants, en les accompagnant dans leurs compétences de communication, en les aidant à exprimer leurs besoins et leurs émotions de façon constructive et en les aidant à choisir des comportements qui favorisent des relations interpersonnelles positives ;

L'engagement – Créer des contextes pour l'apprentissage par l'exploration, le jeu et l'enquête

Les enfants sont des apprenants actifs dont l'engagement leur permet d'explorer le monde avec leur corps, leur esprit et leurs sens.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- conçoivent des expériences et des environnements intérieurs et extérieurs qui éveillent la curiosité, incitent à l'enquête et offrent des défis correspondant aux capacités individuelles des enfants;
- établissent des liens avec les familles et les communautés et les invitent à participer au programme pour s'assurer que les expériences et les environnements soient pertinents pour les enfants;
- considèrent l'environnement comme un troisième éducateur et proposent aux enfants une vaste panoplie de matériel conçu pour offrir de nombreuses possibilités et des objets intéressants afin qu'ils les explorent avec leurs sens, les manipulent et se livrent à des enquêtes ;

- planifient des routines quotidiennes sans trop d'interruptions et de transitions de manière à maintenir un sentiment de calme et de simplicité pour les poupons et les bambins, et en offrant aux enfants plus âgés d'amples occasions, pendant des périodes prolongées, de s'adonner à des enquêtes et des jeux soutenus et complexes;
- participent avec les enfants en tant que co-enquêteurs, co-apprenants et co-planificateurs plutôt que comme directeurs ou « gardiens du savoir »;
- remettent en question leurs propres principes et stratégies et cherchent de nouvelles idées en équipe, afin de faciliter l'exploration des enfants et leur compréhension du monde qui les entoure de manières significatives;
- travaillent avec les familles et les partenaires communautaires pour s'assurer que les expériences et les environnements fournissent des expériences d'apprentissage égales pour tous les enfants par des adaptations flexibles des programmes et par un équipement ou des dispositifs spéciaux lorsque nécessaire;
- veillent à inclure dans l'environnement des enfants les concepts de littératie, de numératie et de science à travers un aménagement du matériel invitant et stimulant;
- documentent la réflexion, l'apprentissage et la compétence des enfants et rendent ces processus visibles par les enfants, les familles et les autres personnes, afin de valoriser leurs expériences et de tenir compte de leurs perspectives.

L'expression – Faciliter la communication et l'expression sous toutes leurs formes

Les enfants sont des communicateurs capables qui s'expriment de nombreuses façons.

À La Coccinelle, les éducatrices :

- établissent une communication réciproque avec les enfants et sont attentives aux communications et aux signaux divers des enfants;
- font preuve d'une écoute authentique et réagissent avec sensibilité aux communications verbales et non verbales des enfants;
- aident les enfants à communiquer les uns avec les autres en modelant des stratégies d'écoute et de conversation;
- planifient du temps, du matériel et des activités qui favorisent l'expression de soi sous toutes ses formes et qui tient compte des capacités des enfants;
- considèrent les activités d'art sous toutes ses formes comme un processus créatif et comme l'expression de la personnalité unique de chaque enfant et ne dictent pas aux enfants comment faire leurs créations, ni ne fournissent de modèle préparé par l'adulte, mais soutiennent les enfants dans leurs démarches et les appuient dans le processus de résolution de problème;
- sollicitent la participation des parents dans les programmes d'activités quotidiens et tiennent compte de leurs points de vue et de leurs idées pour enrichir l'expérience des enfants.

PRATIQUES DE PLANIFICATION DE PROGRAMME

Philosophie

Fort de son expérience accumulée au cours des années et inspiré par les grands théoriciens, tel que Piaget, ainsi que par les recherches scientifiques des grands penseurs modernes, les employés de La Coccinelle s'identifient à une philosophie qui les guide dans tous les aspects de leur rôle professionnel. Chaque employé est appelé à appliquer l'approche préconisée par La Coccinelle, qui est la pédagogie démocratique. La planification des activités est basée sur les intérêts émergents des enfants à partir d'observations quotidiennes. Les activités et les interventions permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement et l'amèneront plus loin dans ses apprentissages.

Les programmes d'activités comprennent des arts créatifs, des jeux dramatiques, la lecture de contes, des activités culinaires, des activités de science, des jeux cognitifs, des jeux collectifs de grosse motricité à l'intérieur et à l'extérieur, des activités spéciales et toutes autres activités qui permettront à l'enfant de poursuivre ses explorations à travers le jeu.

Les programmes de La Coccinelle ont pour but de procurer à l'enfant des expériences de vie enrichissantes dans un milieu chaleureux qui répondra à tous ses besoins, dans le respect de son individualité et de sa culture.

Pour les enfants d'âge préscolaire, l'horaire de la journée permet d'une part, des périodes de jeux autodirigés durant lesquelles l'enfant développera son autonomie, son esprit d'initiative et le sens de la collaboration et d'autre part, des activités dirigées qui permettront à l'enfant de développer des habiletés spécifiques.

Les activités

La Coccinelle vous offre un programme éducatif francophone de qualité qui vise le développement de l'enfant dans ses dimensions sociale, affective, intellectuelle, motrice et langagière.

Notre planification est basée sur les intérêts émergents des enfants à partir d'observations quotidiennes. Nos activités et nos interventions nous permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement en lien avec le continuum du développement du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario et l'amèneront plus loin dans ses apprentissages.

Nos programmes d'activités comprennent des arts créatifs, des jeux dramatiques, la lecture de contes, des activités culinaires, des activités de science, des jeux cognitifs, des jeux collectifs de grosse motricité à l'intérieur et à l'extérieur, des activités spéciales et toutes autres activités qui permettront à l'enfant de poursuivre ses explorations à travers le jeu.

Les garderies de La Coccinelle ont pour but de procurer à l'enfant des expériences de vie enrichissantes dans un milieu chaleureux qui répondra à tous ses besoins, dans le respect de son individualité et de sa culture. L'horaire de la journée permet des périodes de jeux autodirigés, durant lesquels l'enfant développera son autonomie, son esprit d'initiative et le sens de la collaboration et des activités dirigées qui permettront à l'enfant de développer des habiletés spécifiques et de le préparer pour l'école.

La grille d'observation et de planification des activités:

Chaque employée est appelée à appliquer l'approche préconisée par La Coccinelle, qui est l'apprentissage par le jeu, ainsi que l'application des six (6) principes du Cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario (CAPE).

La «grille d'observation» est utilisée pour planifier les activités de la semaine. Cette grille n'est pas affichée pour les parents, elle est conservée de façon confidentielle par les éducateurs et les éducatrices qui s'en serviront pour noter leurs observations et faire leur planification.

La planification des activités est basée sur les intérêts, les forces et les besoins des enfants, à partir d'observations quotidiennes, en lien avec le continuum du développement du CAPE. Les activités et les interventions permettront de faire progresser l'enfant, tout en respectant son niveau de développement et son unicité.

Les éducatrices et les éducateurs :

- bénéficient d'une période de planification journalière en équipe pédagogique pour partager avec leurs collègues leurs observations et pour planifier un curriculum d'activités, d'après leurs observations des intérêts et des défis

des enfants de leur groupe, en tenant compte du Continuum du développement, dans le but de favoriser le développement optimum de chaque enfant;

- tiennent compte des besoins individuels des enfants du groupe;
- connaissent les intérêts des enfants pour les inclure dans la planification des activités;
- documentent les progrès des enfants;
- tiennent compte des forces des enfants;
- font une planification basée sur la connaissance de chaque enfant de son groupe;
- font une planification qui englobe les domaines sociaux, affectifs, cognitifs, physiques, linguistiques et de communication et qui est basée sur le «Continuum du développement»;
- aménagent l'environnement intérieur et extérieur de manière à y mettre de l'équipement et du matériel qui facilitent l'apprentissage et le développement des enfants de leur groupe.

Le tableau de planification des activités hebdomadaires :

Le tableau de planification des activités hebdomadaires est affiché à la vue des enfants et des parents. On y retrouve les activités qui ont été faites durant la semaine avec les enfants.

Le tableau est divisé en six (6) sections qui comprennent les activités du domaine physique, les activités du domaine social, les activités du domaine affectif, les activités du domaine de la communication, les activités du domaine cognitif, ainsi que les projets à long terme.

Ces activités ont été choisies avec les enfants et suite aux observations et à la documentation des éducateurs et des éducatrices.

Les compétences touchées par chacune des activités inscrites sur le tableau sont indiquées.

Lorsque la planification des activités qui étaient proposées aux enfants a été modifiée pour mieux répondre aux intérêts émergents des enfants, le personnel inscrit sur le tableau l'activité qui a été faite en remplacement de l'activité qui avait été prévue ou qui avait été proposée aux enfants.

POLITIQUE D'INCLUSION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

La politique d'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers a pour but de promouvoir l'égalité des chances et d'offrir un milieu de vie normalisant et stimulant pour l'enfant ayant des besoins particuliers, ainsi qu'à sa famille, le tout, en permettant aux autres enfants fréquentant la garderie de comprendre les différences et de vivre des échanges positifs avec les autres. L'accueil des enfants à besoins particuliers fait partie de la philosophie et des valeurs de La Coccinelle.

Au besoin, les Services d'intégration pour jeunes enfants (SIJE) nous offrent de l'appui pour intégrer des enfants ayant des besoins particuliers âgés de 3 mois à 10 ans dans nos services de garde conditionnellement aux critères d'admissibilité du SIJE. La coordonnatrice du programme, avec l'autorisation du parent, pourrait faire une demande d'appui auprès du SIJE pour appuyer l'intégration de l'enfant dans nos programmes et selon les recommandations du SIJE ou selon les besoins particuliers de l'enfant, un plan d'action pourra être mis sur pied et appliqué par le personnel de La Coccinelle afin d'aider l'enfant dans son processus d'intégration.

Malgré la volonté d'inclusion de La Coccinelle et malgré la politique d'inclusion des enfants à besoins particuliers de La Coccinelle, les situations ci-dessous pourraient faire en sorte que nous ne puissions pas admettre certains enfants à besoins particuliers dans nos programmes ou que nous devions retirer un enfant à besoins particuliers de nos programmes :

- La nature des besoins spéciaux dépasse l'expertise du personnel en place ;
- L'accessibilité aux activités et aux locaux constituerait un problème pour l'enfant ;
- L'enfant a des problèmes complexes de santé que notre programme est incapable de satisfaire ;

- L'enfant a besoin d'un ratio de 1 pour 1 et La Coccinelle ne reçoit pas la subvention nécessaire pour répondre à ce besoin de ressource humaine supplémentaire;
- La Coccinelle ne peut avoir accès aux ressources externes qui seraient nécessaires à l'intégration et à l'inclusion de l'enfant (éducatrices-ressources, physiothérapeutes, etc);
- Malgré la mise en application d'un plan d'action visant à aider l'enfant à besoins particuliers à s'intégrer dans notre programme, l'enfant manifeste ou continue de manifester des comportements mettant à risque sa propre sécurité ou la sécurité des autres enfants ou du personnel.

Objectifs de l'intégration pour l'enfant ayant des besoins particuliers :

- Permettre à l'enfant d'avoir des interactions sociales à l'intérieur d'un milieu de vie « normalisant ».
- Permettre à l'enfant de se développer globalement et d'accroître ses apprentissages en regard de ses besoins.
- Permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Objectifs de l'intégration pour les parents de l'enfant ayant des besoins particuliers :

Nous considérons que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Nous les reconnaissons comme étant notre principale ressource, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant. Nous jugeons que leur collaboration est essentielle à la réussite de l'intégration de leur enfant.

Objectifs de l'intégration pour les autres enfants fréquentant la garderie :

- Développer une sensibilité au vécu des enfants à besoins particuliers ;
- Développer des habiletés d'entraide ;
- Développer des attitudes de tolérance et d'ouverture envers les différences humaines.

La philosophie de La Coccinelle est développée selon les principes de base suivants :

- L'enfant est au cœur de nos actions
- L'enfant est unique et se développe à son propre rythme.
- L'enfant est le premier agent de son développement.
- L'enfant apprend par le jeu et par imitation.
- La communication régulière entre le personnel et les parents est essentielle au développement de l'enfant.
- L'ouverture sur la communauté est dans le meilleur intérêt de l'enfant et contribue à son épanouissement.

PROGRAMME AGRÉÉ

Tous les programmes de La Coccinelle sont agréés, ce qui signifie que nous avons un permis d'exploitation reconnu par le Ministère de l'éducation et que nous appliquons dans tous nos services la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. De plus, nos programmes et nos installations sont inspectés une fois par année par une conseillère du Ministère de l'éducation ainsi que le Bureau de santé et d'incendie de la Ville d'Ottawa (pour les sites à Ottawa) et Lanark, Leeds Grenville Public Health Unit et le Town of Carleton Place Fire Department (pour le site à J.-L.-Couroux) pour le renouvellement de nos permis d'exploitation. Conformément à cette loi, nous embauchons du personnel formé en éducation de la petite enfance selon les ratios exigés par le Ministère de l'éducation et nous respectons les ratios enfants/éducatrices prescrits par la Loi dans tous nos programmes.

Le ratio enfants/éducatrice est comme suit :

3 poupons pour 1 éducatrice
5 bambins pour 1 éducatrice

8 préscolaires pour 1 éducatrice

LES EXCURSIONS

À diverses occasions au cours de l'année, le personnel organise des excursions éducatives en autobus jaune pour les préscolaires afin d'enrichir la planification. Les parents ont le choix de permettre ou de ne pas permettre à leur enfant de participer à la sortie prévue. Les parents qui permettent à leur enfant de participer doivent signer une autorisation avant la sortie. Les parents sont également invités à participer aux excursions (**2 adultes par enfant**) dans la mesure où **la communication se fait en français**. Les enfants qui ne participeront pas à la sortie pourront rester à la garderie et pourraient être jumelés à un groupe qui reste sur place. Des excursions à pied pour les bambins et les préscolaires ou en carrosse pour les poupons, à proximité de l'école pourraient être effectuées sans préavis avec les enfants dont les parents ont signés le formulaire « Autorisation et acceptation des règlements », dans la section réservée à cet effet.

LA LANGUE DE COMMUNICATION

Compte tenu de notre mission francophone, la langue de communication avec les enfants est le français en tout temps. La communication écrite se fera en français en tout temps également. Les parents unilingues anglophones auront la responsabilité de s'informer auprès de leur éducatrice ou de leur coordonnatrice lorsqu'une correspondance écrite sera distribuée et qu'ils voudront en connaître le contenu. Le personnel est encouragé à communiquer verbalement dans la langue du parent dans la mesure du possible lorsque nécessaire.

Dans des cas d'urgence et de sécurité où on doit communiquer de l'information aux parents, une affiche sera préparée en anglais pour avertir le parent unilingue anglophone qui viendrait chercher l'enfant, qu'il doit s'adresser à la coordonnatrice ou à sa remplaçante pour obtenir l'information importante.

ÉCHANGE D'INFORMATION AU SUJET DE L'ENFANT

Toute correspondance ou échange d'information concernant l'enfant ne sera faite qu'auprès des parents légaux de l'enfant ou de ses tuteurs légaux. Dans le cas de parents séparés, La Coccinelle communiquera aux deux parents toutes informations concernant le possible retrait de l'enfant de nos programmes pour le non-respect des politiques ou des règlements de La Coccinelle et une ordonnance de la cour ou une entente écrite et signée par les deux parents sera exigé pour toute demande particulière concernant l'enfant.

Si une autre personne que les parents ou tuteurs légaux souhaite être impliquée dans l'échange d'information au sujet de l'enfant, une permission écrite venant des deux parents ou des tuteurs légaux de l'enfant devra être fournie à la coordonnatrice de l'enfant.

Pour toutes demandes nécessitant une lettre provenant de La Coccinelle au sujet des services rendus à votre enfant, la demande doit être faite par courriel au admin@lacoccinelle.com et sera traitée dans un délai de 10 jours ouvrables. Un document justifiant votre demande pourrait vous être demandé.

La Coccinelle ne divulguera pas aux parents ou tuteurs légaux d'un enfant quelconque information concernant la fréquence à laquelle les personnes autorisées à venir déposer et chercher un enfant le font, ni concernant les heures d'arrivée et de départ d'un enfant, à moins d'y être contrainte par la loi.

LES MEMBRES

Le parent ou tuteur est membre de La Coccinelle lorsqu'un de ses enfants est inscrit à un des programmes de La Coccinelle et lorsqu'il a défrayé la cotisation annuelle prescrite, pour la durée de douze (12) mois représentant l'année financière en cours (1 juillet 2017 au 30 juin 2018). Le parent membre de La Coccinelle devient automatiquement membre votant pour l'assemblée générale annuelle (AGA) et peut se présenter comme membre du Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle tenue à l'automne. Lorsque le parent devient membre, il reçoit une priorité d'inscription pour ses enfants à nos programmes réguliers et au camp d'été. Le parent cesse d'être membre lorsqu'il retire son enfant du programme.

LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE DE LA COCCINELLE

La Coccinelle offre à ses membres la priorité d'inscription à ses programmes. Cette politique s'applique à tous les enfants de la famille (frères et sœurs) d'un enfant déjà inscrit à un de nos programmes. Pour inscrire le nom d'un enfant (frère ou sœur) sur notre liste d'attente prioritaire, vous devez remplir le formulaire «LISTE D'ATTENTE PRIORITAIRE» et le remettre à votre coordonnatrice. Vous trouverez une copie de ce formulaire dans votre trousse d'inscription. Veuillez noter que si vous avez une subvention pour un enfant dans un de nos programmes, ceci ne garantit pas une place subventionnée pour un autre de vos enfants qui serait prioritaire (voir la section «les places subventionnées»).

Le fait d'être admis à un programme poupon, bambin, préscolaire ou prématernelle dans une école d'un conseil scolaire ne constitue pas une garantie que l'enfant pourra fréquenter cette école lorsqu'il commencera la maternelle. L'admission aux écoles est déterminée par la direction de cette école et par les critères d'admissibilité établis par les conseils scolaires. Toutes questions portant sur l'éligibilité de votre enfant à fréquenter une école devraient être adressées à la direction de cette école.

L'ADMISSION

Pour être admis à la garderie régulière, au moins un des deux parents doit parler français à la maison et l'enfant doit communiquer en français ou l'enfant doit faire partie d'une famille d'ayant droit au sens de la Loi sur l'éducation et l'enfant prévoit être admis dans une école francophone partenaire de La Coccinelle. Dans certaines circonstances, la coordonnatrice peut accepter un enfant qui est en apprentissage du français sur approbation de la Gestionnaire des programmes.

Pour être accepté chez les poupons, l'enfant doit être âgé d'au moins 3 mois. Les poupons changeront au groupe des bambins lorsqu'ils auront 18 mois, ou lorsqu'une place se libérera dans ce groupe. Entre-temps, l'enfant restera dans le groupe des poupons et le tarif poupon restera en vigueur.

Pour être accepté chez les bambins, l'enfant doit avoir au moins 18 mois, doit pouvoir se nourrir seul et doit marcher.

Pour être admis chez les préscolaires, l'enfant doit être âgé entre 2 ans et demi et 4 ans et être entraîné à la propreté. Une exception peut être faite pour un enfant qui est en voie de propreté. Les bambins changeront au groupe des préscolaires lorsqu'ils auront 2 ans et demi, ou lorsqu'une place se libérera dans ce groupe. Entre-temps, l'enfant restera dans le groupe des bambins et le tarif bambin restera en vigueur.

Quoique l'admission se fasse selon le principe du "premier arrivé, premier servi", la priorité sera accordée aux membres.

Le parent et l'enfant doivent visiter le programme avant d'être accepté afin de rencontrer la coordonnatrice. Lors de cette rencontre, le parent recevra de l'information sur le fonctionnement de la garderie et pourra faire visiter les locaux à l'enfant.

LE DOSSIER DE L'ENFANT

Le parent qui désire inscrire son enfant dans un programme de La Coccinelle doit remplir et remettre sa trousse d'inscription complète une semaine avant que l'enfant débute le programme. C'est la responsabilité du parent de s'assurer de la mise à jour des informations pertinentes durant l'année (numéros de téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant) Il est important d'aviser votre coordonnatrice lorsque vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel afin que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence.

PÉRIODE D'ÉVALUATION

Tout enfant inscrit à la garderie de La Coccinelle est sujet à une période d'évaluation d'un mois afin d'observer et d'évaluer son intégration. Durant cette période, si l'enfant ne s'adapte pas, la coordonnatrice pourrait exiger le retrait de l'enfant avec un préavis de quatre (4) semaines. Dans des circonstances exceptionnelles où l'enfant aurait, de façon répétitive, des comportements dangereux mettant à risque sa sécurité ou la sécurité des autres enfants et du personnel de La Coccinelle, un retrait immédiat pourrait être exigé et ce sans préavis.

L'INTÉGRATION DE L'ENFANT

La période d'intégration de l'enfant se fera en fonction des besoins de chaque enfant. Un plan d'intégration de l'enfant sera préparé par la coordonnatrice du programme avec les parents.

PRATIQUES D'INTERACTION POSITIVE AUPRÈS DES ENFANTS

Le personnel de la garderie veillera à encourager une action positive lorsque l'enfant démontre un comportement inacceptable.

Lorsqu'un enfant démontre un comportement inacceptable, son éducatrice le reprendra, lui expliquera pourquoi son comportement est inacceptable et lui indiquera le ou les bons comportements à adopter.

L'éducatrice choisira ensuite, selon la gravité du comportement, de laisser l'enfant continuer l'activité en cours ou de diriger l'enfant vers une autre activité, tout en assurant une surveillance de l'enfant.

Si le comportement négatif de l'enfant persiste, la situation est discutée avec la coordonnatrice afin qu'une autre approche puisse être choisie ou qu'un plan d'intervention individuel soit élaboré pour l'enfant. Voir la section 'Plan d'intervention individuel' pour le processus de mise en application du plan d'intervention.

Un formulaire du Ministère de l'éducation expliquant les exigences au niveau des comportements des adultes auprès des enfants doit être signé par toute personne travaillant auprès des enfants dans les programmes. Le personnel doit se conformer aux règlements de l'article 48 de la Loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance concernant les pratiques d'interaction positive auprès des enfants et ne doit en aucun temps utiliser les pratiques interdites énoncées dans l'article 48, de la loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance. :

- (a) que l'enfant subisse un châtement corporel;
- (b) que l'on restreigne physiquement l'enfant, notamment en l'immobilisant dans une chaise haute, un siège d'auto, une poussette ou un autre dispositif à des fins disciplinaires ou pour remplacer la surveillance, sauf si la contention physique vise à empêcher l'enfant de se faire mal ou de faire mal à quelqu'un d'autre et n'est utilisée qu'en dernier recours et uniquement jusqu'à ce que tout risque de blessure cesse d'être imminent;
- (c) que les sorties du centre de garde ou du local de services de garde en milieu familial soient verrouillées en vue d'enfermer l'enfant, ou l'enfermement de l'enfant dans une aire ou une salle sans la supervision d'un adulte, sauf si cet enfermement survient pendant une situation d'urgence et est exigé dans le cadre des politiques et procédures relatives à la gestion des situations d'urgence du titulaire de permis;
- (d) que l'on prenne envers l'enfant des mesures sévères ou dégradantes, qu'on ait recours à des menaces ou à un langage désobligeant, à son égard ou en sa présence, susceptibles d'humilier l'enfant, de lui faire peur ou de porter atteinte à sa dignité ou à son estime de soi;
- (e) que l'enfant soit privé de la satisfaction de ses besoins fondamentaux, soit la nourriture, les boissons, l'abri, le sommeil, l'utilisation des toilettes, l'habillement ou la literie;
- (f) que l'on inflige des dommages corporels à l'enfant, notamment en le faisant manger ou boire contre son gré.

Une procédure disciplinaire précise est enclenchée lorsqu'un employé ne se conforme pas aux règlements.

LE RETRAIT DE L'ENFANT PAR LE PROGRAMME

La direction peut demander le retrait d'un enfant du programme pour les raisons suivantes :

- le payeur ne paie pas ses frais;
- la famille à trois retards;
- le parent ou tout adulte qui ne respecte pas les règlements; ou
- le parent ou tout adulte qui démontre un comportement agressif ou utilise un langage inapproprié.
- le parent ou tout adulte qui fait preuve de non-respect à l'égard d'un membre du personnel par ses gestes ou ses paroles
- Le parent ou tout adulte qui menace un autre enfant que le sien sur les lieux de La Coccinelle ou qui s'adresse à lui de façon inapproprié ou intimidante.

Selon la sévérité de la situation, le renvoi de l'enfant peut être immédiat.

La directrice générale se réserve le droit de retirer un enfant du programme, suite aux recommandations de la coordonnatrice ou de la gestionnaire des programmes si l'enfant éprouve des difficultés telles que :

- l'enfant ne démontre pas l'effort de communiquer et/ou de s'adapter à la langue française
- l'enfant s'intègre difficilement au groupe (par exemple, difficultés de comportements, etc.);
- le programme ne répond plus ou n'est pas adapté aux besoins de l'enfant; ou
- l'enfant démontre des comportements qui mettent à risque son bien-être, celui des autres enfants ou du personnel de La Coccinelle;

PLAN D'INTERVENTION INDIVIDUEL

Avant de procéder au renvoi d'un enfant en raison de difficultés d'adaptation ou de problèmes de comportement, les procédures suivantes seront suivies :

1. Les parents-tuteurs légaux de l'enfant seront informés de la mise en application d'un plan d'intervention individuel pour l'enfant.
2. L'enfant sera observé par le personnel durant une (1) semaine afin de faire une collecte de données et d'information sur une grille d'observation concernant l'incidence des comportements de l'enfant. Le personnel documentera les comportements de l'enfant et tentera d'apporter des pistes de solutions pour réduire la fréquence ou éliminer le comportement.
3. Une rencontre sera organisée avec les parents-tuteurs afin de présenter le plan d'intervention et de proposer les pistes de solutions.
4. Pendant la mise en application du plan d'intervention, les parents-tuteurs seront informés et devront signer les fiches de comportement de l'enfant aux besoins.
5. Si les difficultés notées persistent après deux (2) semaines d'application du plan d'intervention, une deuxième rencontre sera organisée avec les parents-tuteurs et la coordonnatrice et un avis de retrait sera remis. Selon la sévérité des difficultés, un avis de deux à quatre semaines sera accordé. La gestionnaire des programmes pourrait participer à la rencontre lorsque nécessaire. Dans des circonstances exceptionnelles où l'enfant aurait de façon répétitive, des comportements dangereux mettant à risque sa sécurité ou la sécurité des autres enfants, un retrait immédiat pourrait être exigé et ce sans préavis.

L'ANNULATION DU SERVICE

Un avis écrit de quatre (4) semaines est obligatoire lorsque le parent décide de retirer son enfant du programme. Cet avis doit être remis à la coordonnatrice du programme.

LES HEURES DU PROGRAMME

La garderie est ouverte de 7h à 18h du lundi au vendredi. Par contre, il n'est pas conseillé que ceci soit l'horaire de votre enfant. Sachez que la journée de votre enfant est semblable à votre journée de travail; plus les heures sont longues, plus l'enfant sera fatigué et aura de la difficulté à s'épanouir. Il est donc recommandé que la journée de votre enfant ne dépasse pas 9 heures par jour. De plus, un tel horaire nous permettra de respecter des ratios appropriés en début et fin de journée.

L'ARRIVÉE ET LE DÉPART

L'enfant doit être accompagné d'un adulte (18 ans et plus) à son arrivée et à son départ.

L'adulte doit apposer ses initiales et l'heure d'arrivée et de départ de l'enfant sur la feuille de présence. Seulement les parents ou les personnes autorisées par les parents pourront quitter les lieux avec un enfant. Une pièce d'identification pourrait être exigée pour toute personne, incluant les parents, avant de quitter avec un enfant.

Il est recommandé que l'enfant arrive avant 9h le matin afin qu'il puisse pleinement profiter des activités de la journée. En tout temps, le parent doit aviser le personnel si l'arrivée de l'enfant se fera après 9h.

Le parent doit aviser la coordonnatrice ou l'éducatrice en chef lorsque son enfant sera absent en contactant celle-ci par courriel ou par téléphone et en laissant un message si nécessaire. Lorsque l'enfant s'absente pour cause de maladie contagieuse, le parent doit en aviser la coordonnatrice et l'éducatrice.

Lors d'une absence d'une semaine ou plus (vacances, maladies ou autres) une note écrite motivant l'absence de votre enfant devra être remise à l'avance ou le plus tôt possible, à la coordonnatrice ou à l'éducatrice en chef.

LE RETARD DES PARENTS

Tout parent qui est en retard (après 18 h) pour venir chercher son enfant devra payer à l'éducatrice des frais de retard soit : de 10 \$ pour 0 à 5 minutes de retard et 1\$/minute pour chaque minute additionnelle de retard. De plus au deuxième retard, les parents recevront un avertissement écrit qui sera versé au dossier de l'enfant. Au troisième retard, l'enfant pourrait être retiré du programme. Des frais de retard s'imposeront en tout temps, puisqu'il s'agit d'une pénalité et non pas de frais de garde régulier. Aucun reçu pour fin d'impôt ne sera remis pour les frais de retard. La direction fera preuve de souplesse et tiendra compte des raisons des retards (telles que des circonstances exceptionnelles, tempêtes majeures) avant de retirer un enfant du programme.

LES FRAIS, LES PAIEMENTS ET LES TARIFS

Les tarifs pour l'année sont votés par le Conseil d'administration de La Coccinelle. La Coccinelle se réserve le droit de modifier les tarifs. Voir **Annexe A** pour les tarifs et autres informations importantes concernant les paiements

Un frais de membre de 40 \$/famille non-remboursable sera exigé lors de l'inscription et à chaque année par la suite.

Les paiements seront effectués à chaque deux semaine par retrait automatique selon les tarifs établis. Un chèque pour couvrir le premier paiement pourrait être nécessaire. Un frais de 25\$ sera exigé pour tout rejet et retard de paiement.

Il n'y a aucun remboursement pour les absences des enfants, pour les congés fériés et pour les journées de fermeture des programmes préalablement établis par La Coccinelle. Pour connaître les journées de fermetures

des programmes, veuillez en consulter la liste établies plus bas sous la rubrique ‘LES CONGÉS FÉRIÉS ET JOURNÉES DE FERMETURE DES PROGRAMMES’.

FERMETURE IMPRÉVUE

Il n’y a aucun remboursement pour les situations imprévues où La Coccinelle doit fermer ces programmes sans préavis. (ex. inondation, chauffage, électricité, etc.)

LE REÇU D’IMPOT

Les reçus sont remis une seule fois, au plus tard le 28 février de chaque année. Le reçu d’impôt doit être fait au nom du ou des parent(s) payeur(s) tel que prescrit par l’Agence du revenu du Canada. Un duplicata d’un reçu pourra être émis avec préavis d’au moins 10 jours ouvrables et moyennant un frais de 15\$ par reçu. Les parents sont responsables d’aviser leur coordonnatrice de tous changements d’adresse et de tout autre changement pertinent avant le 31 décembre.

LES PLACES SUBVENTIONNÉES

Ville d’Ottawa

La Coccinelle a une entente avec la Ville d’Ottawa pour les places subventionnées. L’éligibilité pour ces places subventionnées est déterminée par la Ville d’Ottawa sur demande des parents, par contre, **il est de la responsabilité du parent de faire les démarches auprès de la Ville d’Ottawa pour obtenir une place subventionnée.** Pour de plus amples informations au sujet de l’éligibilité aux places subventionnées de la ville d’Ottawa, veuillez communiquer avec le bureau de subventions pour garde d’enfants à la Ville d’Ottawa au 613-580-9696. Vous pouvez également visiter leur site web au http://ottawa.ca/residents/childcare/ottawa/financial/index_fr.html.

Comté de Lanark

La Coccinelle a une entente avec le comté de Lanark pour les places subventionnées. L’éligibilité pour ces places subventionnées est déterminée par ceux-ci sur demande des parents. Pour de plus amples informations ou pour faire une demande de subvention, veuillez communiquer avec eux au 613-267-4200 ext. 2302. Vous pouvez également visiter leur site web <http://www.county.lanark.on.ca>

LES CONGÉS FÉRIÉS ET JOURNÉES DE FERMETURE DES PROGRAMMES

Le Centre sera fermé pour les congés fériés suivants :

Jour de l’an
Journée de la famille (3^e lundi de février)
Vendredi Saint
Lundi de Pâques
Fête de la reine
Fête du Canada
1^{er} lundi d’août
Fête du travail
Action de grâces
Jour de Noël
Lendemain de Noël

Le 24 décembre tous les programmes fermeront à midi et tous les programmes seront fermés du 25 décembre au 1^{er} janvier inclusivement.

LA SANTÉ

Nutrition et régime alimentaire :

- a. La Coccinelle a élaboré un énoncé portant sur sa philosophie de l'alimentation. Ce document peut être téléchargé du site web de La Coccinelle au www.lacoccinelle.com ou est disponible sur demande.
- b. Si votre enfant consomme une alimentation en purée, les parents doivent fournir les breuvages (formule) et la nourriture de l'enfant. Le parent doit s'informer auprès de la coordonnatrice pour les allergies dans le programme.
- c. À partir d'un an, le repas du midi est offert aux enfants à tous les jours ainsi qu'une collation le matin et l'après-midi. Les menus sont affichés dans la garderie deux semaines à l'avance.
- d. Si pour une raison quelconque, votre enfant ne peut consommer certains aliments, veuillez remettre une note écrite à ce sujet à l'éducatrice de votre enfant afin que des mesures soient prises pour répondre à ses besoins et l'indiquer sur le formulaire d'inscription dans la section « particularité alimentaire ». Si votre enfant doit consommer des aliments spécifiques pour des raisons médicales, il est possible qu'on vous demande de les fournir. Il est également possible qu'on vous demande de fournir une lettre d'un médecin pour confirmer le besoin.
- e. Pour des raisons de sécurité entourant les situations d'allergies alimentaires des enfants fréquentant le service de garde, l'enfant ne peut arriver à la garderie avec son déjeuner en main, ni manger de nourriture avec son parent dans l'espace des casiers, dans l'entrée de la garderie ou dans les corridors. Aucune nourriture de la maison ne sera acceptée à la garderie.
- f. Il est strictement interdit de placer de la nourriture dans le sac de l'enfant.
- g. Compte tenu de notre approche Santé, nous demandons aux parents de ne pas envoyer de bonbons, de friandises ou de chocolat à la garderie pour partager avec les amis même lors des fêtes tel que Noël ou Halloween. La Coccinelle pourrait choisir d'offrir des petites surprises telles que des collants ou petits cadeaux pour souligner ces occasions spéciales.

Allergies :

- a. Une politique sur l'anaphylaxie est en place à tous les programmes de La Coccinelle. Cette politique peut être téléchargée du site web de La Coccinelle au www.lacoccinelle.com ou sur demande.
- b. Le programme est tenu d'afficher la liste des allergies des enfants dans les aires de préparation et de consommation des repas.
- c. Le parent est responsable d'aviser le personnel du programme de toute allergie ou réaction possible afin qu'elle soit inscrite au dossier de l'enfant.
- d. Si un enfant souffre d'allergies mortelles, le parent doit fournir des inhalateurs et/ou un dispositif d'auto-injection d'adrénaline «Epipen» ou «Allerject», ainsi que des directives précises en cas de réaction allergique. Notez que les dispositifs d'auto-injection «Twin-Jet» ne seront pas acceptés, dû à la complexité de leur mécanisme. C'est aussi la responsabilité du parent de s'assurer que le dispositif d'auto-injection d'adrénaline (Epipen) de son enfant n'est pas périmé. Un enfant qui se présente à la garderie avec un Epipen périmé ou qui n'a pas son Epipen avec lui sera retourné à la maison.
- e. Dû à de nombreuses allergies alimentaires, les arachides et noix ainsi que tous produits avec la mention « peut contenir des traces d'arachides ou de noix » sont strictement interdits sur les lieux des programmes. Les parents sont responsables d'éviter que leur enfant consomme des aliments pouvant contenir des noix ou arachides le matin ou avant de venir à la garderie, ceci afin d'éviter que des traces d'arachides sur les vêtements ou le visage de l'enfant ne déclenchent une réaction anaphylactique chez un enfant allergique. D'autres restrictions ou directives peuvent s'imposer selon les cas d'allergies présents dans les groupes d'enfants. Les parents seront avisés par une note de service si c'est le cas.
- f. L'anniversaire des enfants sera souligné sans gâteau.
- g. Noter que la planification comprendra des activités culinaires pour les enfants. Le personnel s'assurera de faire des activités culinaires de façon sécuritaire pour les enfants allergiques de façon à inclure tous les enfants dans la même activité en tenant compte de l'allergie de cet enfant. Le parent sera invité à collaborer avec le personnel afin de faire de ces activités une expérience positive pour tous. Si pour une raison quelconque, votre enfant ne peut consommer certains aliments, veuillez remettre une note écrite à ce sujet à l'éducatrice de votre enfant, afin que des mesures soient prises pour répondre à ses besoins et l'indiquer sur le formulaire d'inscription dans la section « particularité alimentaire ».

Couches :

- a. Le parent est responsable de fournir les couches et les débarbouillettes jetables (wipes) pour son enfant.

Repos :

- a. Selon la *Loi* de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance , le repos est obligatoire pour les bambins et les préscolaires pour une durée maximale de deux heures et une durée minimum d'une heure.
- b. Si, après une heure, l'enfant ne dort pas, le personnel va lui offrir un jeu tranquille. Si le parent demande de diminuer le temps de la sieste, nous pouvons offrir à l'enfant un livre ou un jeu tranquille soit dans son lit ou à une table (préférentiellement hors de vue des autres enfants) au début de la période de la sieste. Cette demande doit être faite par écrit.
- c. Chez les bambins, ce n'est pas réaliste de s'attendre que l'enfant joue un jeu tranquille et il a sûrement besoin de sa sieste.
- d. Compte tenu des ratios, de l'horaire du personnel et des besoins des enfants, nous ne réveillerons pas les enfants avant l'heure prévue à l'horaire.
- e. L'horaire de la sieste de chaque poupon est différent et sera établie d'après leurs besoins. Nous respecterons les directives des parents pour cette routine.
- f. Pour les poupons de 14 mois ou plus, nous recommandons, une seule sieste en après-midi pour faciliter la transition chez les bambins.

Enfants malades :

Les règlements qui suivent sont dictés par les directives de Santé publique de la Ville d'Ottawa et doivent être respectés par toutes les garderies :

- a. Tout enfant doit être en bonne santé pour participer aux activités du programme, y compris les activités à l'extérieur.
- b. L'enfant ne sera pas admis à la garderie s'il présente les symptômes de maladie suivants : fièvre, éruption cutanée non diagnostiquée, diarrhée, vomissement ou maladie transmissible.
- c. Certaines maladies et certains symptômes exigent une exclusion du service de garde durant une certaine période de temps. La période d'exclusion de l'enfant est déterminée par le bureau de Santé publique d'Ottawa et dépendra des symptômes et de la maladie. Pour la liste des symptômes et maladies exigeant une exclusion de l'enfant, veuillez consulter le site de Santé publique d'Ottawa au <http://ottawa.ca/fr/residents/sante-publique/ressources-pour-les-enseignants-et-les-employeurs/directives-sur-les>.
- d. En cas d'exclusion, le parent sera avisé par une lettre qui lui sera remise par le personnel du service de garde.
- e. Lorsque l'enfant démontre des symptômes de maladie pendant la journée, le personnel communiquera avec le parent afin qu'il vienne le chercher le plus tôt possible.
- f. Un enfant malade peut manifester un ou plusieurs des symptômes suivants :
 - Changement de comportement
 - Diarrhée
 - Vomissements
 - Déshydratation
 - Éruption cutanée
 - Rhume et toux
 - Fièvre (L'enfant a une fièvre si sa température excède 37,5 ° C ou 99,5 ° F sous le bras.)

En attendant l'arrivée de son parent, l'enfant se reposera dans un endroit tranquille à l'écart des autres dans la mesure où cela est possible.

- g. Selon les symptômes de l'enfant, la gravité de la maladie et sa contagiosité, le personnel peut demander un certificat de santé signé par le médecin avant qu'un enfant revienne au programme, tel que stipulé dans les procédures du bureau de Santé publique d'Ottawa.

- h. Le parent doit aviser le personnel le plus tôt possible lorsque son enfant présente des symptômes de maladies transmissibles.**

Médicaments :

- a. Le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament ou sirop procuré sans ordonnance.
- b. Le personnel désigné peut administrer des médicaments d'ordonnance à un enfant seulement si le parent signe et date un formulaire d'autorisation.
- c. Aucun médicament ne doit rester dans le casier ou le sac de l'enfant. Le parent est responsable de remettre tout médicament en main propre au personnel.
- d. Tout médicament doit être prescrit par un médecin et être présenté dans son contenant original, portant une étiquette avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie, la date d'achat. Le parent est responsable de vérifier la date d'expiration indiquée sur le médicament. Le personnel n'est pas autorisé à administrer un médicament si celui-ci est expiré.
- e. Aucun médicament non-prescrit ne pourra être administré sur les lieux par les parents ni par les membres du personnel.

LES INCIDENTS GRAVES

Tous les fournisseurs de services qui assurent la prestation de services financés ou administrés par le Ministère de l'éducation (MEDU), ou auxquels ce ministère délivre un permis, doivent fournir des services favorisant la santé, la sécurité et le bien-être de la clientèle. Les fournisseurs de services doivent rendre des comptes au Ministère de l'éducation afin de démontrer que leurs services sont conformes à la loi, aux règlements ou aux politiques du Ministère de l'éducation qui s'y appliquent, selon le cas.

Le signalement des incidents graves est un des nombreux outils permettant au Ministère de l'éducation et à un fournisseur de services de contrôler efficacement la pertinence et la qualité de la prestation des services. Ce contrôle comprend l'examen permanent des méthodes, des modalités et des besoins en formation du fournisseur de services. Les renseignements sur les incidents graves sont à la disposition des superviseuses et superviseurs des programmes régionaux, des conseillères et conseillers en programme, des responsables de la délivrance des permis et de la conformité, de même que des bureaux du Ministère de l'éducation. Tout incident grave doit être rapporté au Ministère de l'éducation dans les 24h suivant l'incident et un Formulaire de notification d'incident grave doit être affiché bien en vue au service de garde pendant 10 jours.

Le Ministère de l'éducation a établi huit catégories d'incidents graves que les fournisseurs de services doivent leur signaler.

1. Tout décès d'une cliente ou d'un client qui survient lors de sa participation à un service, y compris lorsque la cliente ou le client reçoit des services de soutien communautaires délivrés grâce à un financement ou en vertu d'un permis octroyés par le Ministère de l'éducation.
2. Toute blessure grave subie par une cliente ou un client qui survient lors de sa participation à un service. Un facteur à prendre en compte pour décider si une blessure doit être signalée comme incident grave est la nécessité ou non d'un traitement médical professionnel (p. ex., par un médecin ou un dentiste).
3. Toute violence ou tout mauvais traitement présumé dont une cliente ou un client aurait été victime lors de sa participation à un service. Ceci inclut toute allégation de mauvais traitements perpétrés par des membres du personnel, des parents d'accueil ou les enfants biologiques de ces derniers, des bénévoles, des fournisseurs de soins temporaires, des policières ou policiers ou des membres du personnel de la cour pendant la détention d'une jeune personne ou encore des conductrices ou conducteurs fournissant un service de transport aux clientes et clients. Ceci n'inclut pas d'éventuels mauvais traitements qu'une cliente ou un client pourrait relater qui lui auraient été infligés à une période antérieure à sa participation à un service.
4. Toute disparition d'une cliente ou d'un client, selon les critères du Ministère de l'éducation pour les secteurs de programmes pertinents et les critères énoncés dans les lois applicables, et autrement, quand le fournisseur de services considère qu'il s'agit d'un cas grave.
5. Tout sinistre sur les lieux où un service est fourni qui perturbe le déroulement des activités quotidiennes, comme p. ex. un incendie, une inondation, une panne d'électricité, une fuite de gaz, un excès de monoxyde de

carbone, une maladie infectieuse (susitant l'intervention des responsables de la santé publique), un confinement, etc.

6. Toute plainte concernant les normes établies pour les installations, la sécurité ou le fonctionnement de l'établissement, que le fournisseur de services considère comme étant grave, y compris tout rapport négatif concernant la qualité de l'eau.
7. Toute plainte faite par une cliente ou un client, ou concernant une cliente ou un client, ou bien tout autre incident dans lequel une cliente ou un client est en cause et qui est considéré par le fournisseur de services comme étant grave ou qui peut influencer sur le programme de soins de la cliente ou du client.
8. Tout recours à un moyen de contention à l'égard d'une cliente ou d'un client.

Pour plus d'information sur la politique du Ministère de l'éducation concernant les incidents graves, veuillez consulter le site du Ministère à l'adresse www.ontario.ca/servicedegardegree.

LA SÉCURITÉ

Environnement sans tabac : Il est interdit de fumer sur les lieux de la garderie, sur le terrain du Conseil scolaire et sur les terrains de jeux.

Premiers soins : Le personnel a reçu une formation en secourisme d'urgence et en administration d'EPIPEN. En cas d'accident à la garderie, les premiers soins seront donnés. S'il s'agit d'une urgence, le service d'ambulance sera utilisé. Les parents seront avisés de toute éventualité.

Urgences : En cas d'un incendie ou d'une urgence grave, le personnel évacuera la garderie et amènera les enfants dans un hébergement d'urgence prédéterminé. Une pratique annuelle sera effectuée. (Voir Annexe B pour connaître le lieu du refuge de votre site et comment nous rejoindre à cet endroit.) Selon la situation, un transport par autobus scolaire pourrait être utilisé pour conduire les enfants au lieu de refuge. Ils y demeureront jusqu'à ce que le groupe soit autorisé à retourner sur les lieux ou jusqu'à ce que les parents viennent les chercher. Tout dépendant de la situation d'urgence le centre communiquera par téléphone ou par courriel.

Code de conduite : La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, les membres du personnel et les bénévoles sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront tolérés dans aucun établissement géré par La Coccinelle.

La surveillance des bénévoles et étudiants affectés à un programme de garde d'enfant

La Coccinelle accueille à l'occasion des étudiants et des bénévoles dans ses programmes. Conformément au règlement de l'Ontario de la loi 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, une politique a été rédigée pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Une session d'orientation est complétée avec le personnel bénévole et étudiant au sein des programmes de La Coccinelle avant de faire du bénévolat dans les programmes de La Coccinelle. Tout bénévole ou étudiant affecté à un programme d'enfant doivent lire et signer les politiques et les procédures du programme, avant tout contact avec les enfants. Les bénévoles et les étudiants ne sont jamais laissés seuls dans la garderie sans supervision et ne compte pas dans le calcul du ratio employés-enfants.

Vérification du casier judiciaire : Toute personne qui travaille (personnel, stagiaires et bénévoles) doit faire preuve d'un résultat négatif d'une vérification des antécédents judiciaires (secteur vulnérable) avant de participer au programme. Une personne qui attend le résultat de sa demande de vérification est autorisée à travailler auprès des enfants si elle est supervisée en tout temps et qu'elle fournit un reçu faisant foi de sa demande.

Lock-down : En concordance avec les Conseils scolaires, des procédures d'urgences sont en place dans tous les programmes de La Coccinelle pour des situations de 'lock-down'. Des pratiques auront lieu à différents moments de l'année, selon le plan d'urgence. Les parents sont avisés de toutes pratiques ou d'incidents de 'lock-down'.

Insectifuge : Le personnel de La Coccinelle n'appliquera aucun produit insectifuge en vaporisateur aux enfants par mesure de sécurité. Seuls les insectifuges sous forme de crème ou de lotion et respectant les recommandations de Santé publique Ottawa quant à la concentration de DEET du produit, pourront être appliqués sur les enfants si demandé et fourni par le parent. Le personnel utilisera des gants chirurgicaux pour faire l'application d'insectifuge sur les enfants afin d'éviter une exposition répétée au DEET dans leur organisme par la transmission des mains.

Pour en savoir plus sur les recommandations de Santé publique Ottawa concernant l'utilisation d'insectifuge, veuillez consulter le site suivant :<http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/life-vie/insect-fra.php#a4>

Crème solaire : La Coccinelle fournira la crème solaire pour les enfants des programmes de garderie. Un formulaire d'autorisation devra être signé par le parent à cet effet.

LES VÊTEMENTS / EFFETS PERSONNELS

Il est préférable de laisser deux ensembles complets de vêtements de rechange à la garderie.

Tous les vêtements, par exemple les bottes, les vestes, les mitaines, les chapeaux et les chandails doivent être identifiés avec le nom de l'enfant. Les enfants doivent porter des souliers en tout temps.

Il est essentiel que l'enfant soit habillé de façon à pouvoir profiter pleinement des activités. Quoique le personnel fasse un effort raisonnable pour éviter que les enfants tachent ou endommagent leurs vêtements, il est impossible d'éviter tous les dégâts qui peuvent se produire durant les activités quotidiennes. La Coccinelle ne se tient pas responsable pour tout vêtement qui sera taché ou endommagé. La Coccinelle ne se tient pas responsable des objets personnels perdus ou endommagés.

L'enfant doit apporter sa couverture identifiée par son nom pour la sieste. La couverture sera remise au parent à chaque semaine pour être lavée.

Règle générale, aucun jouet de la maison ne sera permis à la garderie. Le personnel pourrait faire une exception temporaire durant l'intégration de l'enfant. L'enfant peut apporter son toutou préféré pour la sieste si désiré. Le personnel peut, selon la planification, inviter les enfants à apporter un article quelconque de la maison pour une activité spéciale tel que le 'Montre et raconte'.

POLITIQUE CONCERNANT LES QUESTIONS ET LES PRÉOCCUPATIONS DES PARENTS

Objectif

La présente politique vise à offrir un processus transparent pour répondre aux questions et préoccupations des parents.

Nous encourageons les parents à jouer un rôle actif dans les activités de La Coccinelle et à discuter régulièrement de l'expérience que vit leur enfant dans le cadre du programme. Comme nous l'avons indiqué dans notre énoncé de programme, nous soutenons les interactions positives et attentives entre les enfants, les parents et le personnel, et nous favorisons l'engagement des parents et une communication continue à propos du programme et de leurs enfants. Notre personnel est prêt à s'entretenir avec les parents et à favoriser les échanges positifs.

Toutes les questions et préoccupations soulevées par les parents et tuteurs sont prises au

sérieux par La Coccinelle, et tout est fait pour y répondre à la satisfaction de toutes les parties et le plus rapidement possible.

Les questions et préoccupations peuvent être formulées à l'oral ou à l'écrit. La réponse est communiquée oralement, ou par écrit si la demande en est faite. Le niveau de détail de la réponse respecte la confidentialité de toutes les parties concernées.

Les parents reçoivent une première réponse dans un délai normalement de 24 heures (1 jour ouvrable). La personne à l'origine de la question ou de la préoccupation demeure informée tout au long du processus de résolution.

L'examen des questions et préoccupations se fait de manière juste, impartiale et respectueuse de toutes les parties concernées.

Confidentialité

Chaque question et préoccupation est traitée de manière confidentielle, et tout est fait pour protéger la vie privée des parents, des enfants, des étudiants et des bénévoles, sauf s'il faut divulguer des renseignements pour des raisons juridiques (p. ex., au ministère de l'Éducation, à la loi ou à une société d'aide à l'enfance).

Code de conduite

La Coccinelle vise à assurer un milieu exempt de violence dans lequel tous les enfants, les parents, les bénévoles et les membres du personnel sont hors de danger et se sentent en sécurité. Pour cette raison, les comportements violents et agressifs y compris l'agression verbale ne seront pas tolérés dans aucun établissement géré par La Coccinelle.

Soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant

Toute personne, qu'il s'agisse d'un membre du grand public ou d'une professionnelle ou d'un professionnel qui travaille avec des enfants, est tenue par la loi de signaler ses soupçons de mauvais traitements ou de négligence à l'égard d'un enfant.

Si les parents ou tuteurs soupçonnent qu'un enfant est victime de mauvais traitements ou de négligence, ils doivent communiquer directement avec la société d'aide à l'enfance (SAE) locale.

Toute personne qui est informée de tels soupçons doit également en faire part à la SAE, conformément au « Devoir de faire rapport » de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille. Pour en savoir plus, consulter la page

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaide/reportingabuse/index.as>

Procédures

Sujet de la question ou préoccupation	Marche à suivre par les parents ou tuteurs	Marche à suivre par le personnel ou le titulaire de permis
<p>Programme</p> <p>Horaire, période de repos, apprentissage de la propreté, activités intérieures ou extérieures ou alimentaires, etc.</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation en premier lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel éducateur <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice 	<ul style="list-style-type: none"> - Traiter la question ou la préoccupation dès qu'elle est soulevée. <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demander à rencontrer le parent, la tutrice ou le tuteur dans un délai de 24 heures (1) jour ouvrable. <p>Consigner la question ou la préoccupation en détail, en indiquant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la date et l'heure auxquelles elle a été reçue; - le nom de la personne qui l'a reçue; - le nom de la personne qui en est à l'origine; - le sujet de la question ou de la préoccupation; - le cas échéant, les mesures qui ont été prises pour y répondre et l'information communiquée au parent, à la tutrice ou au tuteur sur la marche à suivre.
<p>Généralités du site ou fonctionnement</p> <p>Frais de garde, heures d'ouverture, recrutement du personnel, listes d'attente, menus, etc.</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice/éducatrice en chef ou l'appui administratif 	<p>Diriger le parent, la tutrice ou le tuteur vers la personne appropriée si celle avec qui il ou elle a communiqué n'est pas en mesure de traiter sa question ou sa préoccupation.</p> <p>Informers la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée.</p> <p>Informers la gestionnaire des programmes de la situation dans le cas d'un parent.</p> <p>Veiller à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard, expliquer les raisons par écrit.</p>
<p>Personnel, parent, coordonnatrice</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - directement avec la personne; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrices/éducatrice en chef <p>Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un membre du personnel, d'un parent en service, etc. qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice /éducatrice en chef</p>	<p>Informers la gestionnaire des ressources humaines de la situation dans le cas d'une employée.</p> <p>Informers la gestionnaire des programmes de la situation dans le cas d'un parent.</p> <p>Veiller à ce que la personne appropriée commence à enquêter sur la question ou la préoccupation dans un délai de 48 heures 2 jours ouvrables, ou dès que possible. En cas de retard, expliquer les raisons par écrit.</p>
<p>Étudiant ou bénévole</p>	<p>Aborder la question ou la préoccupation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec le personnel chargé de superviser le bénévole ou l'étudiant; <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec la coordonnatrice du site/éducatrice en chef <p>Si le parent, la tutrice ou le tuteur a une question ou une préoccupation au sujet de la conduite d'un étudiant ou d'un bénévole qui met en péril la santé, la sécurité ou le bien-être d'un enfant, il ou elle doit immédiatement en faire part à la coordonnatrice.</p>	<p>Communiquer le résultat de l'enquête au parent, à la tutrice ou au tuteur qui a soulevé la question ou la préoccupation.</p>

Transfert des questions ou des préoccupations : Si les parents ou les tuteurs ne sont pas satisfaits de la réponse qu'ils ont reçue de la coordonnatrice, ils peuvent s'adresser de vive

voix ou par écrit à la gestionnaire des programmes à programmes@lacoccinelle.com ou au 613-824- 4544 poste 225.

LES ANNEXES

Pour connaître les frais et les paiements, consultez l'ANNEXE A

Pour connaître les coordonnées des différents sites, consultez l'ANNEXE B.

Pour connaître les coordonnées des lieux de refuge, consultez l'ANNEXE C.

Pour connaître l'ensemble des programmes de La Coccinelle, consultez notre site web au www.lacoccinelle.com.

ANNEXE A: LES FRAIS ET LES PAIEMENTS

Parascolaire et prématernelle

Les frais mensuels sont déterminés en divisant par dix le coût total de l'année scolaire de septembre à juin (ce calcul ne comprend pas les journées pédagogiques/hors calendrier, les congés de Noël et d'hiver). En conséquence, le montant à payer ne varie pas d'un mois à l'autre. Les paiements seront effectués le premier jour de chaque mois par retrait automatique selon les tarifs indiqués ici-bas. Un chèque pour couvrir le premier paiement pourrait être nécessaire.

École Des Sentiers, De la Découverte, Saint-Guillaume, École Lamoureux et la Source

Enfants inscrits à la maternelle et jardin

Avant et après l'école : 350\$ par mois (3 500\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 177,50\$ par mois (1 775\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 202,50\$ par mois (2 025\$ septembre à juin)

Enfants inscrits de la 1^{ère} à la 6^e année

Avant et après l'école : 310\$ par mois (3 100\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 152,50\$ par mois (1 525\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 187,50\$ par mois (1 875\$ septembre à juin)

École Le Prélude

Enfants inscrits de la 1^{ère} à la 6^e année

Avant et après l'école : 310\$ par mois (3 100\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 152,50\$ par mois (1 525\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 187,50\$ par mois (1 875\$ septembre à juin)

École Arc-en-ciel, Reine-des-bois, Notre-Place, J.-L.-Couroux et Alain-Fortin

Enfants inscrits à la maternelle et jardin

Avant et après l'école : 350\$ par mois (3 500\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 137,50\$ par mois (1 375\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 242,50\$ par mois (2 425\$ septembre à juin)

Enfants inscrits de la 1^{ère} à la 6^e année

Avant et après l'école : 310\$ par mois (3 100\$ septembre à juin)
Avant l'école seulement : 127,50\$ par mois (1 275\$ septembre à juin)
Après l'école seulement : 212,50\$ par mois (2 125\$ septembre à juin)

Les tarifs de la prématernelle

Prématernelle régulière et francisation : 177,50\$ par mois- (1775\$ septembre à juin)

Garderie

Les frais sont à la journée et les paiements sont effectués aux deux semaines (le lundi) par retrait automatique selon les tarifs indiqués ici-bas. Un chèque pour couvrir le premier paiement pourrait être nécessaire.

Les tarifs poupon, bambin et préscolaire

Temps plein :

Groupe poupon : 75,00\$ par jour - 750\$ par deux semaines
Groupe bambin : 59,00 \$ par jour - 590\$ par deux semaines
Groupe préscolaire : 49,50 \$ par jour - 495\$ par deux semaines

Un frais de 25\$ sera exigé pour tout rejet et retard de paiement.

ANNEXE B : POUR NOUS JOINDRE / 2017-2018

Administration

1344, promenade Youville, Orléans (Ontario) K1C 2X8
Secrétaire-réceptionniste 613-824-4544 poste 0

TÉL. 613-824-4544 / TÉLÉC. 613-824-2383
info@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Alain-Fortin

676, promenade Lakeridge, Orléans (Ontario) K4A 0J8
Coordonnatrice : Caroline Lafleur

TÉL. 613-834-8055 / TÉLÉC. 613-834-0080
alainfortin@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Arc-en-Ciel

1830, boul. Portobello, Orléans (Ontario) K4A 3T6
Coordonnatrice: Geneviève Rainville

TÉL. 613-841-4034 / TÉLÉC. 613-841-3467
arcenciel@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École au cœur d'Ottawa

88, rue Main, Ottawa (Ontario) K4A 3T6
Coordonnatrice: Louise Lajoie

TÉL. 613-680-8366 / TÉLÉC. 613-680-8367
aucoeur@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Béatrice-Desloges

1999, av. Provence, Orléans (Ontario) K4A 3Y6
Éducatrice en chef : Carole Beaulne

TÉL. TEL. 613-841-2840 / TÉLÉC. 613-841-4532
beatrice.desloges@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École De la Découverte

866, rue Scala, Orléans (Ontario) K4A 4T6
Coordonnatrice : Marie-Ève Diotte-Fredette

TÉL. 613-841-3535 / TÉLÉC. 613-841-3293
deladecouverte@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Des Sentiers

2159, rue Nantes, Orléans (Ontario) K4A 4C4
Coordonnatrice : Guitta Wakim

TÉL. 613-837-9726 / TÉLÉC. 613-837-5067
dessentiers@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École J.-L.-Couroux

10, av. Findlay, Carleton Place (Ontario) K7C 4K1
Coordonnatrice: Mélanie Émond

TÉL. 613-253-7886/ TÉLÉC. 613-253-2397
jlcouroux@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École La Source

1445, promenade Duford, Orléans (Ontario) K1E 1E8
Coordonnatrice: Danielle Baker

TÉL. 613-830-0212 / TÉLÉC. 613-830-4562
lasource@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Le Prélude

6025, promenade Longleaf, Orléans (Ontario) K1W 1G3
Coordonnatrice : Noëlla Dubuc-Morin

TÉL. 613-841-8630 / TÉLÉC. 613-841-3424
leprelude@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Lamoureux

2540, av. Kaladar, Ottawa (Ontario) K1V 8C5
Éducatrice en chef : Joany Gallant par intérim

TEL. 613-523-1807/ TÉLÉC. 613-523-7983
lamoureux@lacoccinelle.com

La Coccinelle – École Notre-Place

665, prom. Des Aubépines, Orléans (Ontario) K4A 0Z3
Coordonnatrice: Anne-Renée Caporicci

TEL. (613) 590-7766/ TÉLÉC. (613) 590-2393
notreplace@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Reine-des-Bois

1450, promenade Duford, Orléans (Ontario) K1E 1E6
Coordonnatrice: Danielle Baker

TÉL. 613-824-7176 / TÉLÉC. 613-824-6506
reinedesbois@lacoccinelle.com

La Coccinelle, École Saint-Guillaume

5750, chemin Buckland, Vars (Ontario) K0A 3H0
Coordonnatrice : Monique Charlebois

TÉL. 613-835-3202 / TÉLÉC. 613-835-2999
saint.guillaume@lacoccinelle.com

ANNEXE C : LES LIEUX DE REFUGE D'URGENCE

<i>Nom du site</i>	<i>Refuge désigné</i>	<i>Adresse</i>	<i># de téléphone</i>
La Coccinelle, École Reine-des -Bois	École La Source	1445, promenade Duford, Orléans	(613) 744-8346
La Coccinelle, École La Source	École Reine-des-Bois	1450 promenade Duford, Orléans	(613) 744-8647
La Coccinelle, École Des Sentiers	Avalon Public School	2080, promenade Portobello, Orléans	(613) 834-7313
La Coccinelle, École Arc-en-Ciel	St-Clare School	2133, promenade Gardenway, Orléans	(613) 834-6334
La Coccinelle, École Le Prélude	École secondaire Louis-Riel	1655, chemin Bearbrook, Orléans	(613) 837-2216
La Coccinelle, École De la Découverte	École Béatrice-Desloges	1999, ave Provence, Orléans	(613) 837-9726
La Coccinelle, École Saint-Guillaume	Église Saint-Guillaume	5790, chemin Buckland, Vars	(613) 443-1410
La Coccinelle École Alain-Fortin	St. Dominic School	2300 Esprit Dr, Orléans, ON K4A 0T5	(613) 424-3760
La Coccinelle Béatrice-Desloges	École De la Découverte	866, rue Scala, Orléans	(613) 744-5894
La Coccinelle Notre-Place	École Alain-Fortin	676, prom. Lakeridge, Orléans	(613) 749-7454
La Cocinelle Lamoureux	Midway	2477 Kaladar Ave, Ottawa	(613) 526-0343
La Coccinelle J.-L.-Couroux	Lanark Community Centre	9 Bennett Drive, Carleton Place	(613) 527-7619